

## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations De la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 18 heures, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de M. ROUSSEL Serge, Président du C.C.A.S. en suite d'une convocation en date du dix-huit octobre deux mil vingt-deux.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame CHOPIN Anne-Marie, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur ROUSSEL Serge.

Madame TANFIN Laëtitia est élue secrétaire de séance.

#### **Liste des délibérations prises au cours de la séance du 25 octobre 2022 :**

1. Fonctionnement de la Banque Alimentaire

(Le contenu des délibérations est consultable sur le site internet de la commune : <https://huby-saint-leu.fr> – rubrique « tableau d'affichage » ou en flashant le QR CODE ci-dessous).

Fait à Huby-Saint-Leu, le 26 octobre 2022

Le Président  
Serge ROUSSEL

La Secrétaire de séance  
Laëtitia TANFIN



## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations De la Commission Administrative Du Centre Communal d'Action Sociale

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 18 heures, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de M. ROUSSEL Serge, Président du C.C.A.S. en suite d'une convocation en date du dix-huit octobre deux mil vingt-deux.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame CHOPIN Anne-Marie, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur ROUSSEL Serge.

Madame TANFIN Laëtitia est élue secrétaire de séance.

#### **Objet : Fonctionnement de la Banque Alimentaire**

Monsieur le Président indique que le C.C.A.S. d'Hesdin est le centre principal de distributions alimentaires dans le cadre de l'action « Banque Alimentaire ». Chaque commune adhérente gère les inscriptions de ses administrés et s'acquitte du montant de la cotisation facturée par la Banque Alimentaire de Carvin.

Les bénéficiaires des communes adhérentes : Marconne, Huby-Saint-Leu, Sainte-Austreberthe et Bouin-Plumoisson viennent aux distributions alimentaires le 1<sup>er</sup> mardi du mois, à Hesdin au local situé rue Henri Catteau. Le C.C.A.S. d'Hesdin est en charge du logiciel « Passerelle » qui recense toutes les personnes inscrites, la gestion des passages, la gestion des stocks de toutes les communes.

Afin de faciliter les distributions et la gestion des stocks, il convient de regrouper les bons de livraisons et stocks de chaque commune en un seul document et établir une seule facturation au nom du C.C.A.S. d'Hesdin.

Le C.C.A.S. d'Hesdin établira un titre de recettes à chaque commune concernée. Les inscriptions se faisant tout au long de l'année, un titre de régularisation sera émis, selon le cas, en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Président et les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité que la gestion des stocks de la Banque Alimentaire soit confiée au C.C.A.S. d'Hesdin.

AINSI DELIBERE

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Serge ROUSSEL,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,  
LAETITIA TANFIN

